



UFC QUE CHOISIR 63

21 Rue Jean Richepin

63000 Clermont-Ferrand

Campagne UFC QUE Choisir “La goutte de trop” :

Les consommateurs du Puy de Dôme refusent de payer seuls
la note de la dépollution de l’eau du robinet !



A l’occasion de la publication de la 5^e version de la carte interactive¹ de l’UFC-Que Choisir, l’Association UFC-Que Choisir 63 dénonce les menaces que les pesticides font peser sur l’eau du robinet du Puy de Dôme et réclame une véritable protection des sources du département.

L’Association demande en outre, la mise en œuvre du principe **pollueur payeur** par un relèvement de la taxe sur les pesticides agricoles afin d’aider les petites communes à financer les traitements de dépollution qui vont considérablement augmenter la facture d’eau dans les prochaines années.

18 ans après le lancement d’*Ecophyto* qui prétendait diviser par deux l’utilisation de pesticides, plus de 30 ans après ‘*Fertimieux*’ qui promettait une utilisation raisonnée des engrais, l’agriculture industrielle du Puy de Dôme n’a aucunement changé ces pratiques et continue à polluer massivement les nappes phréatiques et les fleuves.

Des pollutions agricoles massives dans le département

Désormais plus de 40 % des cours d’eau de notre département ont un Indice de Pression Toxique Cumulé² (IPTC) en pesticides supérieur à 1, traduisant un niveau de toxicité élevé.

C’est dans ce contexte préoccupant que l’UFC-Que Choisir 63, s’appuyant la carte interactive réactualisée, publie son analyse de la qualité de l’eau du robinet du département.

Si l’eau est conforme dans le Puy de Dôme, c’est que les consommateurs payent la note !

En 2025, si les réseaux d’eau potable du département ne dépassent pas la valeur réglementaire en pesticides et en nitrates, c’est que l’eau est dépolluée et que les consommateurs payent intégralement la note à travers leur facture d’eau.

Chaque été, dans le Puy de Dôme, des arrêtés sécheresse sont pris pour faire face au manque d’eau. Malgré l’aggravation des impacts climatiques, la société Volvic continue de maintenir ses prélèvements dans la ressource d’eau souterraine, alors que l’alimentation en eau potable pour les habitants pose problème.

¹ Les données présentées sur cette carte traduisent la fréquence de dépassement des valeurs réglementaire pour la cinquantaine de critères officiels contrôlés dans le cadre du suivi sanitaire officiel permanent pour le compte des Agences Régionales de Santé. Le plan de contrôle officiel français ne prévoyant pas de rechercher les PFAS (polluants éternels) avant janvier 2026, les résultats de notre carte interactive ne donnent pas d’information sur la présence et les dépassements éventuels sur ces molécules. D’autres substances problématiques non prises en compte par la réglementation européenne et pouvant être recherchées dans le cadre de contrôles plus spécifiques répondant à des problématiques ponctuelles ou locales (comme les perchlorates par exemple), ne figurent pas non plus dans cette carte interactive. Les résultats de ces analyses complémentaires peuvent être trouvés en mairie, sur les sites des Agences Régionales de Santé ou sur le site du Ministère de la Santé.

² L’indice des pressions toxiques cumulées (IPTC) est un indice défini par les services de l’Etat permettant d’estimer les risques de toxicité des pesticides. Lorsque cet indice dépasse 1, on considère alors que le niveau de risque devient inacceptable du fait des effets néfastes potentiels sur l’environnement. Source : état de l’environnement en France Rapport 2024 - Ministère de la transition Ecologique – Mars 2025

A cela s'ajoutent des autorisations pour les irrigants qui augmentent sans analyser les conséquences cumulatives de tous les prélèvements.

Les services de l'Etat estimaient les coûts de la dépollution en pesticides et en nitrates à plus d'un milliard d'euros par an en France, intégralement payés par les consommateurs. Mais au vu des nouveaux contaminants tels que les polluants éternels (PFAS) qui seront recherchés dans l'eau potable dès l'année prochaine, il est clair que ces estimations vont être largement dépassées à l'avenir car les techniques de filtration classiques atteignent leurs limites. Si les nouvelles technologies membranaires plus efficaces, elles sont également beaucoup plus coûteuses : jusqu'à quatre fois plus cher pour des petites collectivités ! D'ailleurs, les conséquences se font déjà sentir sur la facture d'eau : en deux ans et demi, le prix moyen au niveau national a déjà augmenté de 16 % (source Insee).

Les sources d'eau potable sans protection face aux pollutions Trop peu de captages dans notre département bénéficient de délimitations d'aires d'alimentation, zones sur lesquelles les agriculteurs sont censés limiter l'usage de pesticides et d'engrais. Pire, seulement 1 % des exploitations agricoles sont contrôlées chaque année en France pour vérifier le respect des critères minimaux en matière d'environnement ! Pourtant des solutions existent ailleurs, comme à Lons-le Saunier où seule l'agriculture biologique est autorisée dans la zone la plus sensible du captage. Les indemnités versées aux agriculteurs sont largement compensées par les gains pour les consommateurs puisque le coût de ces mesures revient seulement à 3 centimes d'euros par m³ d'eau distribuée³.

Refusant que les consommateurs du Puy de Dôme continuent à être les seuls à payer le traitement des pollutions qu'ils subissent, l'UFC-Que Choisir 63 part en campagne et demande :



- Que le Préfet de notre département impose des mesures obligatoires de protection des captages ;

- Que la taxe sur les pesticides agricoles soit augmentée pour aider les petites communes à faire face aux coûts croissants de la dépollution.

Pour l'UFC QUE CHOISIR 63

Le président, Daniel BIDEAU

Tel : 06 77 84 16 05

³ 'Les risques liés à la présence de pesticides dans l'eau destinée à la consommation humaine' - Rapport IGAS-IGEDD-CGAAER – Novembre 2024